

=====

=====

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

=====

DIRECTION DE LA PHARMACIE,
DU MEDICAMENT ET DES LABORATOIRES

=====

N° 1037 /MSHP/DGS/DPML/DAR/KTM

Abidjan, le.....

03 MAI 2019

NOTE D'INFORMATION

A L'ATTENTION DES PHARMACIENS DEMANDEURS D'UN EMPLACEMENT

POUR LA CREATION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

Mesdames et Messieurs

Chers pharmaciens demandeurs de sites pour la création d'officines,

En raison du nombre de sites au choix programmés par la Décision ministérielle n° 0577/MSHP/CAB du 10 avril 2019 portant programmation des créations et transferts d'officines de pharmacie au titre de l'année 2018, et pour des raisons pratiques d'organisation, la séance de choix de sites prévue pour le jeudi 9 mai 2019 ne concernera que les **100 premiers demandeurs** sur la liste des demandeurs.

En cas de disponibilité de sites après ladite séance, les demandeurs suivants sur la liste seront appelés un autre jour qui sera indiqué et communiqué par la commission de programmation des officines pour d'autres choix jusqu'à épuisement des sites.

Vous remerciant de votre compréhension pour le succès de cette opération.

Pour la Commission de Programmation
des officines de pharmacie

Le Directeur de la Direction de la Pharmacie,
du Médicament et des Laboratoires



Docteur DUNCAN A. Rachel